

Réaliser UN PLAN DE MASSE sur le site : www.cadastre.gouv.fr

1 - Entrer l'adresse de la parcelle concernée, sans oublier le code postal et le nom de la commune :

Et cliquer sur « RECHERCHER »

Ou saisir votre référence cadastrale (ex : section AK n° 452)

2 - Cliquer sur le lien dans la partie jaune.

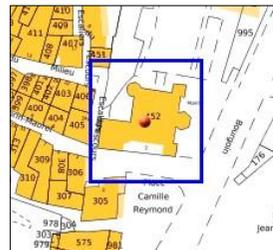
3 - Dans le menu « Outils »,

Cliquer sur « Outils avancés » puis « imprimer » puis « Extrait de plan »

4 - Choisir une échelle permettant de cadrer votre parcelle

Comme le 1/200^{ème} ou 1/500^{ème},

si nécessaire, recadrer le carré bleu



5 - Puis cliquer sur « APRECU ET EDITION (PDF) ».

6 - Voici le plan de masse